

	<b>PROTOCOLE MÉDICAL N° PM-13</b>
Rédigé/Révisé par la Direction du développement et des affaires médicales en collaboration avec la Direction des programmes-clientèles	<b>Hyperglycémie aux programmes court et moyen séjour</b>
Date d'entrée en vigueur : Le 26 juin 1997 Date de révision par le CMDP : 23 avril 2012 Approuvé par résolution n° 2012-04.06 du CMDP	<b>Infirmières et infirmiers Médecins Pharmaciennes</b>

### CLIENTÈLE VISÉE

Usagers dans les programmes court et moyen séjour présentant une hyperglycémie.

### PROFESSIONNELS VISÉS

Infirmières et infirmiers  
Médecins  
Pharmaciennes

### INDICATIONS CLINIQUES ET PROCÉDURES

- ❖ Si l'usager présente un ou plusieurs symptômes d'hyperglycémie, vérifier la glycémie capillaire (voir dans le cahier de méthodes de soins, chapitre 3, n° 3.14 *Vérification de la glycémie capillaire*) :  
Un usager est symptomatique s'il présente au moins un de symptômes suivants :
  - nouvelle altération de l'état de conscience (sommolence, confusion, etc.);
  - hyperthermie;
  - nouvelle altération de l'état général;
  - diminution nouvelle de l'alimentation et de l'hydratation;
  - présence de nausées et/ou de vomissements;
  - altérations des signes vitaux: un rythme cardiaque plus grand que 100 par minute ou tension artérielle plus petite ou égale à 90/60 ou un rythme respiratoire plus grand ou égal à 28/min.
- ❖ Lorsque la glycémie est plus élevée que 7,8 mmol à jeun ou 11,2 mmol à deux heures après le repas, vérifier si l'usager est déjà sous protocole et suivre les ordonnances. Consulter l'arbre de décision ci-dessous.
- ❖ Si l'usager n'est pas sous protocole, parce qu'il s'agit d'une nouvelle hyperglycémie par exemple :
  - vérifier la température corporelle, la tension artérielle et la pulsation cardiaque;
  - avertir le médecin traitant ou de garde si la glycémie est au-dessus de 15,0 mmol ou si l'usager est symptomatique de son hyperglycémie.
- ❖ Consulter l'arbre de décision ci-dessous.

- ❖ Si l'usager est connu comme diabétique, il faut :
  - d'abord vérifier le profil antérieur de ses glycémies;
  - si cette hyperglycémie s'inscrit dans les paramètres habituels de glycémie, on peut en aviser le médecin traitant lors de sa prochaine visite.
- ❖ Si l'usager peut avaler, lui donner de l'eau ou des liquides sans sucre. Essayer de connaître la (les) cause(s) de cette augmentation de sa glycémie.
- ❖ Par la suite, évaluer étroitement les habitudes et l'état de santé de l'usager.

## Arbre de décision

**Hyperglycémie  
plus de 7,8 à jeûn ou plus de 11,2, 2 hres p.c.**

**Usager sous protocole**

Suivre le traitement  
médical selon le  
protocole

Si glycémie plus que 15,0 mmol ou si l'usager est symptomatique de son hyperglycémie, avertir le médecin traitant ou de garde et suivre son traitement. Hydrater l'usager avec de l'eau ou des liquides sans sucre, s'il est capable d'avaler.

**Usager sans protocole**

Vérifier t°  
T.A., pouls  
et profil glycémique antérieur

Si glycémie moins que 15,0 mmol, avertir le médecin traitant à la prochaine visite.

## APPROBATION

*Original signé par*

---

Directeur des programmes-clientèles

*Original signé par*

---

Directrice du développement et des affaires médicales

*Original signé par*

---

Président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens